Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Ocean Indien
iotc ctoi

APPENDICE 3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : LISTAO (2026)

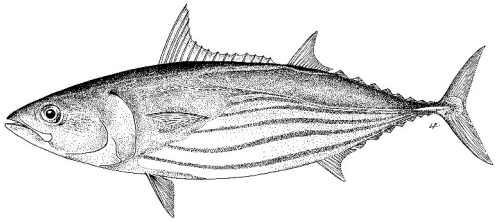

Tableau 1. État du listao (*Katsuwonus pelamis*) de l'océan Indien

Zone[1]	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2025[3]
Océan Indien	Captures 2025 (t)	735 134[2]	**92,1 % ***
	Captures annuelles moyennes 2021-2025 (t)	671 307	
	$F_{40\%SB0}$ [4] (IC 90 %)	0,5 (0,41–0,6)	
	SB_0 (1 000 t) (IC 90 %)	2 376 (1 816–2 865)	
	SB_{2025} (1 000 t) (IC 90 %)	1 099 (805-1 522)	
	SB_{2025} / SB_0 (IC 90 %)	0,5 (0,29–0,71)	
	SB_{2025} / $SB_{40\%SB0}$ (IC 90 %)	1,25 (0,71–1,77)	
	SB_{2025} / SB_{RMD} (IC 90 %)	2,20 (1,28–3,64)	
	F_{2025} / F_{RMD} (IC 90 %)	0,59 (0,37–1,01)	
	F_{2025} / $F_{40\%SSB0}$ (IC 90 %)	1,09 (0,79–1,77)	
	RMD (1 000 t) (90% CI)	570 (505-683)	

[1] Les limites de l'évaluation du stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.
[2] Proportion des captures de 2025 totalement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI : 0,2 %
[3] 2025 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.
[4] $F_{40\%SB0}$ est le taux d'exploitation en conditions d'équilibre (F_{cible}) annuel associé au stock à B_{cible}, et est un paramètre de contrôle clé dans la règle de contrôle de l'exploitation pour le listao, comme stipulé dans la Résolution 21/03. Il est à noter que la Résolution 23/03 ne précisait pas le taux d'exploitation associé au stock à B_{lim}.
*Probabilité estimée que le stock se situe dans le quadrant respectif du diagramme de Kobe (défini dans la Résolution 21/03 et indiqué ci-après), dérivée des intervalles de confiance associés à l'état actuel du stock.

Tableau 2. Probabilité de l'état du stock par rapport à chacun des quatre quadrants du diagramme de Kobe. Les pourcentages sont calculés en tant que proportion des dernières valeurs du modèle s'inscrivant dans chaque quadrant, en tenant compte des pondérations du modèle, comme défini dans la Résolution 21/03.

	Stock surexploité (SB_{2025} / SB_{RMD}<1)	Stock non surexploité (SB_{2025} / SB_{RMD}≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F_{2025} / F_{RMD}≥ 1)	1,6 %	6,3 %
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F_{2025} / F_{RMD}≤ 1)	0 %	92,1 %
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Une nouvelle évaluation du stock de listao n'a été réalisée en 2026 et l'avis se base donc sur l'évaluation de 2026 utilisant Stock Synthesis avec des données allant jusqu'à la fin 2025. Un ensemble de 48 modèles a été utilisé pour générer l'état du stock. Quarante-sept modèles ont convergé. L'état du stock convenu d'après le modèle d'évaluation du stock de 2026 est identique à celui de l'évaluation précédente (2023), malgré les captures élevées enregistrées au cours de la période 2022-2025, qui ont dépassé les limites de captures établies en 2020 pour cette période.

L'évaluation finale indique ce qui suit :

i) Le stock est au-dessus de l'objectif adopté pour ce stock (40% SB_0). La biomasse du stock reproducteur actuelle par rapport aux niveaux non-exploités est estimée être à 50 %.
ii) La probabilité que le stock se situe au-delà de SB_{RMD} et en-deçà de F_{RMD}, en même temps, est estimée être de 92,1 % (consulter le diagramme de Kobe).
iii) Tous les modèles de l'ensemble estiment que SB_{2025} se situe au-delà du point de référence limite (20 % SB_0) en 2025.

D'après les éléments de preuve disponibles en 2026, le stock de listao est déterminé comme **n'étant pas surexploité** et **ne faisant pas l'objet de surpêche**.

Aperçu des pêches. Les indices d'abondance dépendants des pêches ont considérablement augmenté ces dernières années : la PUE de la pêche à la ligne à canne (PL) des Maldives a augmenté de 23 % de 2020 à 2025 mais celle de la pêcherie de senneurs associée à des objets flottants (PSLS) n'a augmenté que de 9 % entre 2020 et 2025.

La règle de contrôle de l'exploitation pour le listao (HCR ; Résolution 16/02) a été initialement appliquée en 2017, donnant lieu à une limite de captures recommandée de 470 029 t pour 2018–2020. Elle a été exécutée de nouveau en 2020 prévoyant une limite de captures de 513 572 t pour 2021–2023, et en 2023 recommandant une limite de captures de 628 606 t pour 2024–2026. En 2024, la CTOI a adopté une Procédure de Gestion (PG) pour le listao (Résolution 24/07). La PG remplace la HCR précédemment adoptée pour le listao. La PG a été exécutée en 2025 et a recommandé un TAC de 565 745 t pour 2027-2029. En 2025, la Commission a également adopté la Résolution 25/03, qui alloue le TAC aux principaux pays de pêche de listao selon des normes précisées et prévoit des dispositions pour la gestion des limites de captures.

Les captures totales en 2025 (732 675 t) étaient de 104 069 t (16,5 %) plus élevées que la limite de captures pour le listao calculée par la HCR pour la période 2024-2026 (628 606 t). En 2025, les captures se situaient bien au-delà du RMD (570 000 t). L'augmentation estimée de l'abondance du stock malgré des captures dépassant les limites recommandées pourrait avoir été induite par une augmentation du recrutement récent. Dans les modèles incluant uniquement l'indice des canneurs des Maldives, le recrutement était estimé supérieur à la moyenne à long terme ces dernières années. Toutefois, dans les modèles incluant uniquement l'indice PSLS, le recrutement était estimé être similaire à la moyenne à long terme. Il y a donc un conflit en termes de connaissances des tendances actuelles du recrutement.

Les conditions environnementales (telles que la productivité de la surface de le mer (chlorophylle a)) sont réputées influencer fortement le recrutement du listao et peuvent produire une grande variabilité des niveaux de recrutement d'une année à l'autre. Les anomalies de recrutement élevé estimé en 2022 et en 2025 par l'indice des canneurs des Maldives semblent être soutenues par la phase forte et de plus en plus positive de la productivité de la surface de la mer qui a commencé à partir d'un niveau inférieur à la moyenne en 2015. Les prévisions des modèles climatiques en 2022 ont suggéré que la phase de productivité positive se terminera au début de 2024, ce qui entraînera une période de productivité plus

faible. De fait, 2024 a présenté un recrutement inférieur à la moyenne mais le recrutement estimé a augmenté en 2025.

Il existe également une certaine incertitude dans l'évaluation du stock en raison des réserves potentielles liées à l'utilisation de la PUE de PL et PSLS en tant qu'indices d'abondance au niveau du bassin et de l'incertitude entourant les paramètres de productivité du stock de listao (par exemple, pente et croissance, mortalité naturelle). Les scénarios des modèles de la grille intègrent une large gamme de l'état du stock (SB_{2025}/SB_0) avec des estimations de l'épuisement allant de 29 % à 71 %.

Procédure de gestion. Le listao fait actuellement l'objet d'un Total Admissible de Captures (TAC) de 628 606 t pour 2024–2026. Ce TAC a été déterminé en appliquant la règle de contrôle de l'exploitation (HCR) pour le listao prescrite dans la Résolution 21/03 en 2023. Le TAC actuel a été réparti aux CPC qui représentent les captures de listao les plus élevées conformément aux normes spécifiées dans la Résolution 25/03. En mai 2024, la Commission a adopté une Procédure de Gestion (PG) pour le listao de l'océan Indien en vertu de la Résolution 24/07, remplaçant la HCR précédente. Cette PG a été appliquée en 2025 pour déterminer le TAC recommandé pour le listao pour 2027–2029. Comme requis par la Résolution 24/07, un examen des preuves de circonstances exceptionnelles a été réalisé en suivant les lignes directrices adoptées (IOTC-2021-SC24-R Appendice 6A). L'évaluation a conclu qu'il n'y avait pas de circonstances exceptionnelles nécessitant des recherches ou des mesures de gestion supplémentaires concernant le TAC calculé par la PG.

Avis de gestion. L'application de la Procédure de Gestion pour le listao conformément à la Résolution 24/03 générait un TAC annuel de 565 745 t pour 2027-2029. L'évaluation du stock de 2026 a estimé des écarts du recrutement plus élevés ces dernières années. Un recrutement plus élevé au sein de la population pourrait être dû aux caractéristiques du cycle vital du listao et à des conditions environnementales favorables. Le niveau du stock a également été estimé se situer au-delà du point de référence cible. Étant donné que les conditions environnementales de même que la productivité océanique peuvent varier considérablement de façon interannuelle, et que le recrutement du listao répond rapidement à cette variabilité, il est important que la Commission s'assure que les captures de listao ne dépassent pas le TAC. En outre, le CS reconnaît l'impact potentiel sur d'autres stocks associés (patudo et albacore) du dépassement du TAC du listao.

Il convient également de noter les points clés suivants :

- **Points de référence** : La Commission a adopté, en 2016, la *Résolution 16/02 Sur des règles d'exploitation pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI* (remplacée par la Résolution 21/03).
- **Biomasse**: La biomasse du stock reproducteur actuelle a été considérée se situer au-dessus du point de référence cible de 40% de SB_0 et au-dessus du point de référence limite de $0,2*SB_0$, d'après la Résolution 16/02 (**Fig. 3**).
- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2021-2025) :** le listao est capturé à la senne (52,9 %), suivi de la canne (18,7 %) et du filet maillant (18,3 %). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 10,1 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2021-2025) :** la plupart des captures de listao sont attribuées aux navires battant le pavillon de l'Indonésie (21,2 %), suivi des Maldives (17 %) et de l'UE,Espagne (12,4 %). Les 32 autres flottilles capturant le listao ont contribué à hauteur de 49,4 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

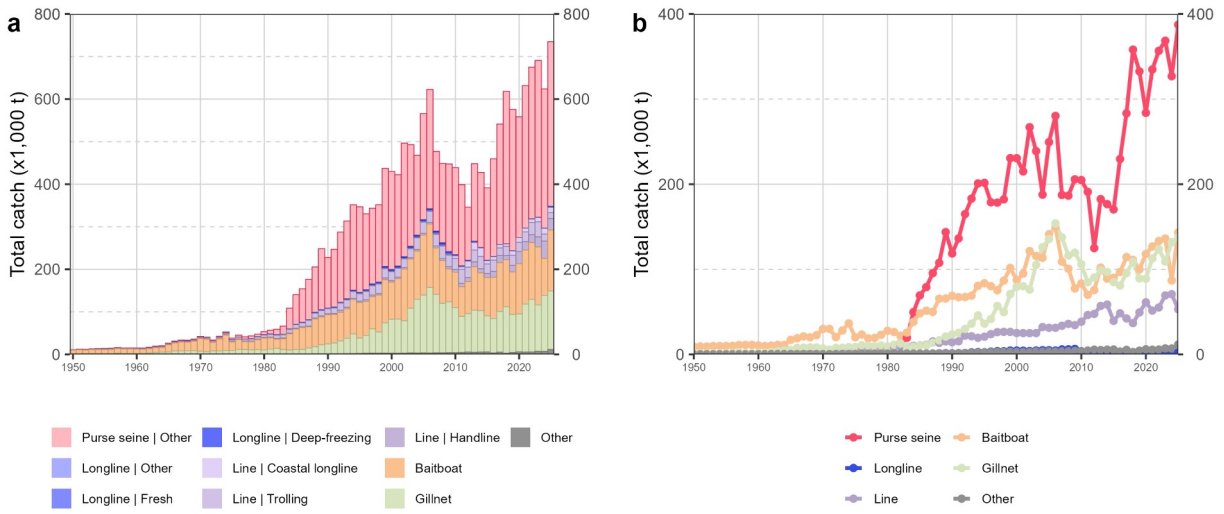

Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le listao au cours de la période 1950-2025. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

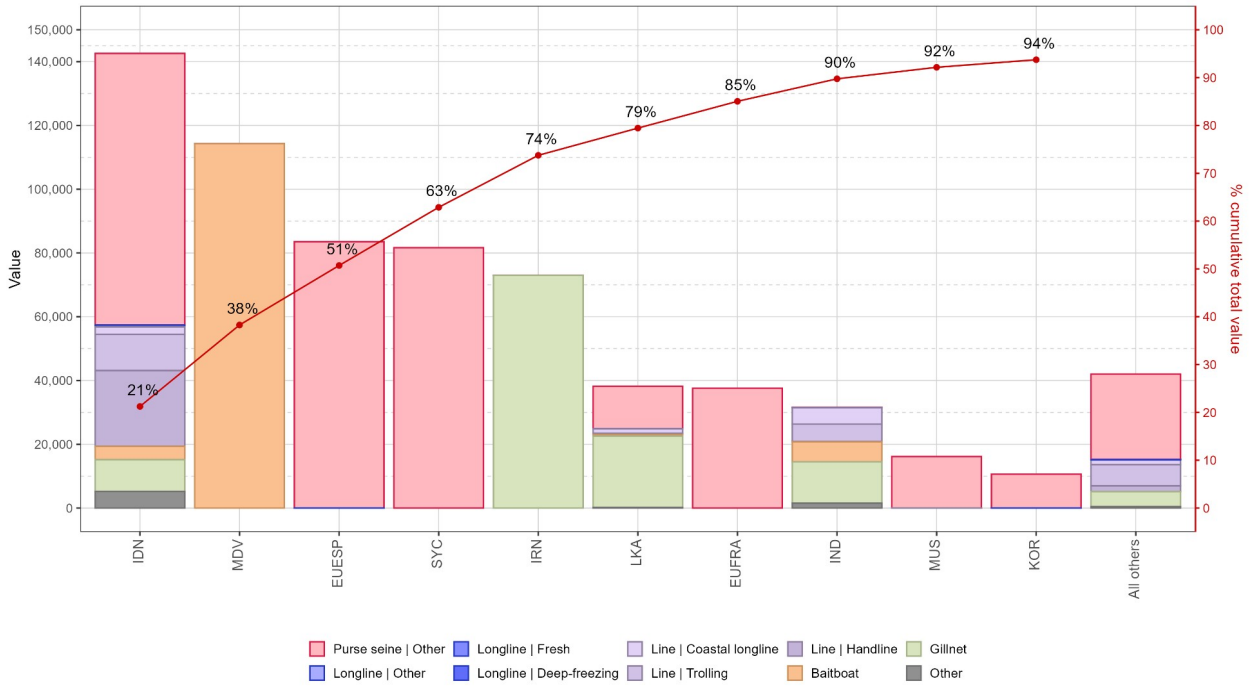

Fig. 2. Captures retenues annuelles moyennes (en tonnes, t) de listao, par flottille et pêcherie entre 2021 et 2025, indiquant les captures cumulées par flottille. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | Autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

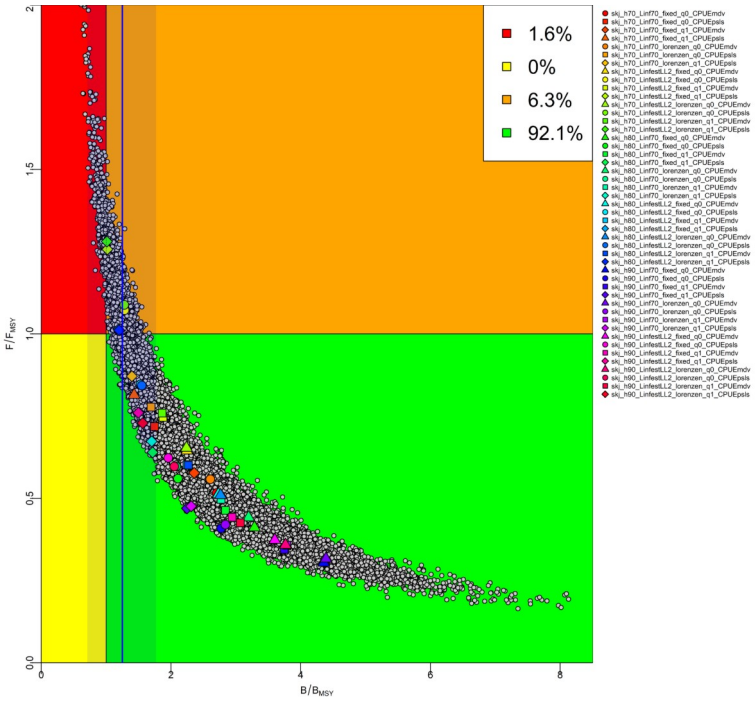

Fig. 3. Listao : Diagramme de Kobe de la grille d'incertitude 2026 de l'évaluation SS3 agrégée pour l'océan Indien : état actuel du stock actuel par rapport aux points de référence de B/B_{RMD} et F/F_{RMD}. La lige verticale ombrée indique 40 % de SSB_0. Les symboles en couleur représentent les estimations de la densité maximum a posteriori des modèles individuels. Les points gris représentent l'incertitude de chaque modèle.